

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 janvier 2019, à 17 h 33, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
David BEAUCHESNE
Geneviève HAMELIN
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents :

France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Véronique JOBIN, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-1

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M. David Beauchesne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-2

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 28 novembre 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-3

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 12 décembre 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2019-001 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2019 incluant l'assemblée de janvier 2020

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2018, par sa résolution n° 18-4, le conseil d'administration du RTC adoptait le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC pour l'année 2018 et fixait la date de la première assemblée ordinaire de l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'adoption du calendrier de l'année 2019, il est également opportun que le conseil d'administration fixe la date de la première assemblée de l'année 2020;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 19-4

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- *d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec, pour l'année 2019, comme suit:*

<i>Le mercredi 27 février 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 27 mars 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 24 avril 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 29 mai 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 19 juin 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 28 août 2019</i>	<i>18 h 30</i>
<i>Le mercredi 25 septembre 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 30 octobre 2019</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 27 novembre 2019</i>	<i>17 h 30</i>

- *de fixer au 29 janvier 2020, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec;*
- *de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2019-001 Adoption du règlement n° 366 concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2019-2028 prévoit des investissements de 431 M\$ sur 10 ans pour le maintien du matériel roulant;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit l'achat d'une quantité de 25 véhicules 40 pieds hybrides (« le Projet »);

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan de gestion du parc autobus;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de livraison du service;

Résolution 19-5

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu d'adopter le règlement n° 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DSA-2019-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les sommes requises étant prévues au budget 2019 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

7. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

8. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 37.

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe